



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-07

Balcon du Jura : Tourisme 2024-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-07 s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 à 20h00 à l'Espace Alexis Jaccard. La commission de la commune de Bullet chargée d'étudier le même préavis était également présente lors de sa présentation, des questions et discussions qui ont suivi. Les deux commissions se sont séparées pour la délibération et le vote finals.

Elle était composée des conseillers suivants : Jean-Michel Bolens, Basile Geiser, Eric Jutzet Bassi, Stéphane Flückiger, Michaël Mollet et du rapporteur soussigné.

Louis Cruchaud était excusé, Olivier Favre et Olivier Troyon étaient absents et non excusés.

La Municipalité était représentée par Messieurs Cédric Roten, syndic, Yvan Pahud, Municipal responsable du tourisme et Stéphane Champod, greffe municipal. Nous remercions ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications essentielles à la compréhension d'un dossier complexe.

La commission de la commune de Bullet était composée des conseillers(-ères) suivants(-tes) : Daniel Prévitali, président, Mesdames Murielle Guex, Karen Mermod et Fabienne Dégailler, Messieurs Patrice Oberson et Luca Perrenoud,

La Municipalité était représentée par Mesdames Maude Schreyer, syndique, Fanny Tinguely, Municipale, Kelita Paillard, présidente du conseil communal, Messieurs Serge Gander, Patrice Jacquier et Malik Boukhris, Municipaux.

M. Roten a présenté tout d'abord le projet Tourisme 2024 – 2026. En 2015, les milieux actifs dans le tourisme de Ste-Croix-Les Rasses se sont donné 5 ans pour améliorer leur attractivité en toute saison. Le projet s'articule autour de 2 axes principaux, soit le patrimoine -qu'il soit naturel, historique et des savoir-faire – grâce auquel se sont développés et se développeront des infrastructures, de la promotion de l'offre et de l'accueil.

Afin de parvenir à des mesures concrètes, il importe de faire un état des lieux, d'identifier les besoins et de créer les outils nécessaires pour réaliser des projets. C'est le rôle du plan directeur, appelé aussi masterplan. A partir de là il doit être possible de mettre en œuvre des mesures grâce à une gestion efficace des ressources et des financements pérennes.

Puis Luca Perrenoud a rappelé les origines du plan directeur actuel, celles-ci datant de 2012, date à laquelle le Canton a demandé aux professionnels du tourisme une étude sur le futur du tourisme vaudois au vu du réchauffement climatique en marche. En 2014, les Municipalités du Balcon du Jura et l'ADNV mettent sur pied trois ateliers afin de définir les principaux axes de développement touristique pour notre région. Six axes majeurs sont retenus, dont certains se retrouvent dans les annexes du préavis. Puis, de rapports en études complémentaires nous arrivons enfin en 2015 avec, il faut le souligner, de nombreux projets déjà réalisés (ex. Tour panoramique de la Grand Vy, course Spartan, etc.)

Comme l'a relevé Yvan Pahud, nous entrons maintenant dans une phase de réalisation au niveau régional impliquant deux communes. Ces projets sont finançables et économiquement supportables. Les contributions prévues par la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) peuvent se monter à 35% du coût total du projet. Il faut par conséquent reconvertir le tout hivernal en tourisme 4 saisons avec, par exemple, la création d'un centre de compétence VTT utilisant des remontées mécaniques et la création de pistes permettant à des véhicules divers et variés de dévaler certaines pentes. Le plan directeur n'est pas figé, mais la priorité est de valoriser l'existant.

Le plan directeur décrit dans le préavis présente un programme de développement avec des objectifs à atteindre et propose :

- Trois zones pour l'amélioration et de développement des infrastructures et des activités 4 saisons, le Canton n'étant pas favorable à développer des zones aujourd'hui peu impactées
- Cinq villages offrant des centres d'intérêts et des manifestations et constituant des points de départ pour de nombreuses excursions avec tous les modes de mobilité connus à ce jour
- Une offre de mobilité avec des transports publics en favorisant la coopération avec les entreprises de transports
- Le développement de la mobilité douce notamment grâce au développement des vélos électriques
- De soutenir les initiatives permettant d'améliorer l'offre en matière d'hébergement
- D'améliorer la gouvernance et la promotion locale du tourisme par la création d'une nouvelle société de gestion touristique
- De pallier la fermeture de l'office du tourisme de Ste-Croix par la création d'un poste de coordinateur (-trice) pour assurer la promotion et le suivi et la gestion des projets
- De développer une marque locale permettant de différencier la destination Ste-Croix Les Rasses des autres destinations touristiques.

Les groupes de travail ont réalisé 23 fiches de projets pouvant être rassemblés dans 5 thèmes reflétant une approche globale.

Le coût de réalisation des 18 projets retenus et présentés dans le préavis pour la période 2024-2026 se monte à CHF12'720'000.- avec les participations financières suivantes :

- CHF 2'865'000.- pour les contributions privées (22,5%)
- CHF 5'344'240.- pour la Commune de Sainte-Croix (42%)
- CHF 728'760.- pour la Commune de Bulle (5,7%)
- CHF 3'782'000.- pour les aides cantonales à fonds perdus (29,7%)

Le aides cantonales seront alimentées par le crédit-cadre de 50 millions voté par le Grand Conseil pour le tourisme durable. Il s'agira d'en profiter rapidement, car les premiers arrivés seront les premiers servis.

En plus des projets prévus pour la période 2024-2026, il faudra se projeter à l'horizon 2040 en développant une vision du tourisme alimentée notamment par les réalisations et les bilans des trois premières années, tout en étant très réactif en fonction des évolutions socio-économiques et climatiques.

Discussion

La commission de Ste-Croix a délibéré seule en salle de Municipalité. Il est rappelé que ce préavis est un document destiné à informer le conseil communal et que le vote de ne l'engage pas financièrement.

Chaque projet fera l'objet d'un préavis et, selon la Municipalité, la réalisation des 18 projets retenus n'aura pas d'incidence sur le taux d'impôt. Pour mémoire, au cours des vingt dernières années la Commune a investi CHF 76 Mo alors que la dette a diminué de 17 Mo.

Le projet de la nouvelle piscine non couverte a donné lieu à plusieurs remarques. Il n'y aura plus de bénévolat mais il faudra trouver les ressources financières pour payer le personnel nécessaire au fonctionnement. La question de l'impact phonique sur les voisins a été évoqué et semble ne pas avoir été sérieusement pris en compte.

La fermeture de l'office du tourisme de Ste-Croix permettra une économie de CHF 98'000.-, montant qui permettra d'engager un équivalent plein-temps pour la gestion et la coordination des projets.

Il a été également mentionné que le plan directeur ne parle pas beaucoup de la restauration et de l'accueil dans les différents établissements du Balcon du Jura. En plus de la répartition des jours de fermeture souvent peu satisfaisante, il a été relevé que des efforts devront être entrepris afin d'améliorer la qualité de la restauration et de l'accueil en général.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 5 oui et 1 abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- de prendre acte du rapport concernant la vision stratégique touristique 2024-2026 pour la destination Sainte-Croix/Les Rasses;
- de valider les principes de la nouvelle organisation de promotion touristique locale et des projets proposés;
- d'approuver le principe de répartition financière entre les communes de Sainte-Croix et Bullet selon les modalités exposées dans le présent préavis

Le rapporteur, Jean-Bruno Wettstein